

INFORMATIONS NOTARIALES

Maître,

En réponse à votre demande d'informations réceptionnée en date du 01 juillet 2024 relative à un bien sis à **SAMBREVILLE (Auvélais) une agence bancaire, avenue de la Libération 13 cadastré section F n° 74SP0000 appartenant à la** nous avons l'honneur de vous adresser ci-après les informations visées à l'article D.IV..99, D.IV.100 et R.IV.105 du Code de Développement Territorial (CoDT).

• Le bien en cause :

1° est situé à partir de la voirie en zone d'habitat au plan de secteur de NAMUR adopté par Arrêté Ministériel du 14 mai 1986 et qui n'a pas cessé de produire ses effets pour le bien précité ;

~~2° est situé dans un schéma d'orientation local approuvé par du et qui n'a pas cessé de produire ses effets pour le bien précité ;~~

~~Le bien en cause n'a fait l'objet d'aucun permis de bâtir ou d'urbanisme délivré après le 1^{er} janvier 1977 ;~~

~~Le bien en cause n'a fait l'objet d'aucun permis d'urbanisation délivré après le 1^{er} janvier 1977 ;~~

~~Le bien en cause n'a fait l'objet d'aucun certificat d'urbanisme datant de moins de deux ans ;~~

Le bien en cause a fait l'objet des permis d'urbanisme suivants délivrés après le 1^{er} janvier 1977 :

- N° 33 le 17.03.2000 à la sa FORTIS Banque pour le placement de 2 caissons lumineux ;
- N° 8 le 29.03.2002 à la sa FORTIS Banque pour la construction d'une extension de bureaux au rez de chaussée ;
- N° 45 le 07.05.2008 à la sa FORTIS Banque pour le remplacement des enseignes commerciales ;
- N° 183 le 22.01.2009 à la sa FORTIS Banque pour le remplacement des châssis en façade avant ;
- N° 059 le 19.05.2022 à ' :

pour la transformation d'une ancienne banque en un centre de formation en kinésiologie et en bien-être avec bureaux et conciergerie

~~Le bien en cause a fait l'objet du permis d'urbanisation suivant délivré après le 1^{er} janvier 1977 éventuellement périmé :~~

~~portant sur la création de lot(s).~~

~~Le bien en cause a fait l'objet du (des) certificat(s) d'urbanisme n° 1 suivant(s) datant de moins de deux ans :~~

~~Le bien en cause a fait l'objet du (des) certificat(s) d'urbanisme n° 2 suivant(s) datant de moins de deux ans :~~



SAMBREVILLE

ADMINISTRATION COMMUNALE
Grand-Place • 5000 Sambreville

Tel : 071 260 200

secretariat@communesambreville.be

www.sambreville.be

Compte : BE76 0910 1245 1706

Le bien en cause a fait l'objet d'une déclaration de classe III pour une agence bancaire délivré à S.A. BNP Paribas Fortis en date du 13/10/2018 pour une durée de 10 ans.

Le bien en cause a fait l'objet d'une déclaration de classe III pour une agence bancaire avec des airs conditionnés délivré à S.A. BNP Paribas Fortis en date du 02/05/2019 pour une durée de 10 ans.

A SAMBREVILLE, le 8 juillet 2024.

PAR LE COLLEGE,

Le Directeur général,



Xavier GOBBO.



Le Bourgmestre f.f.



Nicolas DUMONT



SAMBREVILLE

ADMINISTRATION COMMUNALE
Grand-Place • 5060 Sambreville

Tel : 071 260 200
secretariat@communesambreville.be
www.sambreville.be
Compte : BE75 0910 1245 1795

Service Urbanisme

Chef de bureau :
M. BOTHY C.

Agent traitant :
Mme RENNA S.

☎ 071/260.225

cadredeviehabitat@commu
ne.
sambreville.be

LP & Co
Notaires Associés

Rue du Pont-à-Biesmes 1
5060 AUVELAIS

Vos références

24-00-0583/001-AR

Nos références

SU/CB/sr/2024/0348

Annexes

Date et références à rappeler svp

**Objet : SAMBREVILLE (Auvélais) avenue de la Libération 13
bien cad. Sect. F n° 74SPnnnn
Appartenant à la**

Maître,

Suite à votre demande réceptionnée le 23 janvier 2024 il semble apparaître, après repérage et Indications sur les plans en notre possession, les renseignements suivants :

➤ **PLAN DE SECTEUR – ZONAGE ATTRIBUE : ZONE D'HABITAT**

➤ Plan d'expropriation

NON

➤ **Plan d'alignement – Auvélais chemin n2**

OUI

➤ Liste de sauvegarde

NON

➤ Périmètre de classement en vertu de la législation sur les monuments et sites

NON

➤ **Emprises en sous-sol dans la route pour une canalisation destinée au transport de produits gazeux dans le cadre de la loi du 12 avril 1965**

OUI

➤ Arrêté d'insalubrité

NON

➤ Charges d'urbanisme Imposées lors d'un permis d'urbanisme ou de lotir

NON

➤ Zone ou périmètre soumis au droit de préemption

NON

➤ Taxes locales spécifiques

NON

➤ **Périmètre d'un site classé SEVESO**

OUI

➤ Bien dans le périmètre d'un Guide Régional d'Urbanisme au sens de l'article 393 à 405e du, approuvé par arrêté ministériel du 04/11/2003 et publié au Moniteur Belge du 03/12/2003 pour le centre ville de TAMINES

NON

➤ **Bien dans le périmètre d'un Guide Régional d'Urbanisme au sens de l'article 393 à 405e, approuvé par arrêté ministériel du 04/12/2003 et publié au Moniteur Belge du 26/01/2004 pour le centre ville d'AUVELAIS**

OUI

➤ Autres renseignements : néant

Nous vous prions d'agréer, Maître l'assurance de notre considération distinguée.

PAR LE COLLEGE,

Le Directeur général,

Le Bourgmestre f.f.

Xavier Gobbo.



Nicolas DUMONT.



SAMBREVILLE

ADMINISTRATION COMMUNALE
Grand-Place • 5060 Sambreville

Tel. 071 260.200
secretariat@communesambreville.be
www.sambreville.be
Compte : BE76 0910 1245 1795